

<https://montesquieu.ens-lyon.fr/spip.php?article3701>



Montesquieu, cet inclassable penseur des mœurs (4 mai 2023)

- Séminaires, conférences et entretiens en ligne - Montesquieu sur France-Culture -

Date de mise en ligne : vendredi 10 mai 2024

Copyright © Montesquieu - Tous droits réservés

La grande idée de Montesquieu, dont l'entreprise est à la fois descriptive et normative, consiste à dire qu'il n'est pas possible de corriger les mœurs par les lois. Les mœurs sont inspirées, en tant qu'elles émergent spontanément de différents comportements, tandis que les lois sont instituées.

Avec

Catherine Larrère : Philosophe, professeure émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste des questions éthiques et politiques liées à la crise environnementale et aux nouvelles technologies

Denis de Casabianca : Professeur de philosophie en classes préparatoires au lycée Thiers à Marseille

"Avec philosophie" consacre cette série d'émissions aux mœurs et au sort que les philosophes leur réservent. Dans ce quatrième et dernier épisode, il est question de Montesquieu (1689-1755) philosophe et écrivain français des Lumières, cet inclassable penseur des mœurs.

Inclassable, Montesquieu l'est à beaucoup d'égards. Son époque philosophique pensait le pouvoir politique légitime en imaginant un contrat fondamental unique et universel. Montesquieu refusait cette démarche et revenait en un sens à la vieille théorie des régimes typique de la philosophie antique. Il voulait penser la variété des situations politiques selon les contrées et les époques. Mais il considérait que la république était un régime daté, pertinent seulement pour les temps anciens, et nullement pour la modernité. Or, marquée par ses propres réflexions, son époque a montré au contraire une poussée majeure du républicanisme en Amérique, puis en France, quelques décennies à peine après la parution *De l'Esprit des lois* en 1748. En effet, Montesquieu était un admirateur explicite de la monarchie parlementaire anglaise. S'il y a bien un pays dont les institutions se sont inspirées de lui, c'est la République des Etats-Unis d'Amérique. Les Pères fondateurs américains ont été très sensibles à sa théorie de la distribution des pouvoirs et non-séparation, comprenant que pour que l'exécutif et le législatif puissent s'arrêter l'un l'autre ou obtenir la sanction de l'autre, il fallait une certaine sorte de liens entre eux, seul le judiciaire devant être vraiment séparé des deux.

Au fond, Montesquieu est inclassable à cause du destin même de son œuvre, qui semble l'avoir débordé lui-même. Mais il semble l'être aussi par sa retenue et son sens des nuances. Ainsi pensait-il les mœurs en contrepoint des lois, mais en même temps il ne considérait pas que les mœurs déterminaient les lois. Tout est plus complexe chez Montesquieu qu'on ne le pense à la première lecture ! Qu'est-ce qu'il a à nous dire à propos des mœurs ?

Une raison législative

Montesquieu emploie sa raison en montrant, par la variété des situations, qu'il n'existe pas réellement d'universel dans le monde. Pour autant, Denis de Casabianca souligne qu'il ne s'agit pas "seulement d'un travail descriptif". Le philosophe constate une "infinie diversité", mais "il ne s'agit pas seulement d'en faire un tableau ou d'en recueillir des cas". Montesquieu affirme lui-même chercher à "rendre raison des maximes de ces nations". Or, si une raison peut être découverte en "examinant l'ensemble des rapports", c'est bien parce qu'il existe une "raison législative à l'œuvre dans l'élaboration des lois". Cette-ci s'ajuste plus ou moins bien, mais est toujours présente. Les êtres humains, les législateurs, font "œuvre de raison" à la fois dans les mœurs et les lois qu'ils mettent en place.

Saisir "l'esprit de son temps"

Montesquieu part du constat de la diversité des choses et des mœurs. Comment parvenir à la comprendre, "non pas en cherchant une explication unique, mais en regroupant la diversité par des démarches comparatives ?" Comme le remarque Catherine Larrère, la distinction du philosophe entre les trois gouvernements (république, monarchie, despotisme) est déjà "une façon de répartir la diversité en la reclassant sous des catégories très larges". Dans le même mouvement, il est vrai qu'il énonce une "distribution temporelle". Ainsi le pôle républicain se situe plutôt dans l'Antiquité. Mais la grande modernité de Montesquieu est sans doute sa "capacité à saisir l'esprit de son temps", et notamment d'avoir "reconnu dans l'Angleterre la bonne monarchie, la forme d'avenir".